

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, session 2025

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, au titre de l'année 2025 :

Monsieur BRANDINELLI Regis, IGR, président, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame BAUDON Jennifer, Attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur POIRIER Frederic, Attaché d'administration de l'état hors classe, expert, Dsden, Carcassonne.

Monsieur NICOLAS Jean-Baptiste, Ingénieur de Recherche Hors Classe, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame SEBBAR Diana, IGR, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le 10/09/2025

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
La Responsable du Pôle Administration du Personnel

Isabelle KERMORVANT